



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2023 à 20H00**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une troisième séance de l'année.

**Etaient présents :** M. SOULARD Yannick, Mme BELLET Laëtitia, M. CHARRIER Julien, Mme DAVIET Christelle, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme ROY Françoise, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.

**Etait excusé avec pouvoir :** /

**Etaient excusés :** M. DURAND Bruno, M. HOUPERT Arnaud

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur M. RAINTEAU Philippe ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Approbation du compte-rendu du 20 Février 2023 :** Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

**N°11-2023 : Décisions prises par le Maire**

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

<u>N° DIA</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>REF CADASTRALES</u>	<u>DS</u>	<u>Superficie Totale</u>
<u>08526623C0001</u>	<u>29 Rue du Grand Lay</u>	<u>ZE 65</u>	<u>01-2023</u>	<u>1020</u>

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions du Maire.

**N°12/2023 : Vote des subventions 2023 pour Familles Rurales**

Le Conseil est appelé à voter les montants à attribuer pour les dernières demandes de subventions 2023 afin de les inscrire au budget avant son vote.

L'association Familles Rurales présente les demandes suivantes :  
La demande de subvention pour la périscolaire s'élève à 49 027,56 €  
La demande de subvention pour les pré-ados s'élève à 3 000 €

Monsieur RABILLER Pierre fait remarquer qu'un compte-rendu du nombre d'heures serait appréciable pour l'année prochaine, pour les pré-ados.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2023 :

- Familles Rurales - Périscolaire : 49 000 €
- Familles Rurales - Pré-ados : 2300 €

### **N°13/2023 : Disposition qualité commerce « Préférence Commerce » 2023-2024 pour les commerces et services de la commune de Saint-Prouant :**

Monsieur le Maire présente le dispositif « Préférence Commerce », proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée. Ce dispositif a permis à près de 900 entreprises commerciales vendéennes de valoriser la qualité de leur accueil et services apportée aux clients.

Ce label est attribué pour 2 ans aux commerçants qui en font la demande, après validation des critères du référentiel qualité évalués par un audit « mystère » du point de vente.

Aujourd'hui, il est proposé à la commune de devenir partenaire de la CCIV sur ce dispositif et d'apporter son soutien aux entreprises locales désireuses de s'engager dans la démarche en prenant en charge 50% du montant des frais d'adhésion, soit :

- 120€ HT pour un commerce, hors cafés-restaurants, restaurants et brasseries
- 135€ HT pour un café-restaurant, restaurant ou brasserie

Cette prise en charge sera valable pour le millésime 2023/2024.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant l'intérêt de soutenir cette démarche qualité pour les commerces et les services de la Commune de Saint-Prouant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'apporter son soutien financier pour le millésime 2023/2024 au profit des candidats inscrits au dispositif « Préférence Commerce » organisé par la CCIV,
- Cette aide interviendra à hauteur de 50% du montant des frais d'inscription,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

### **Loi engagement et proximité : Information- Indemnités des élus 2023**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont créé les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1 et L. 4135-19-2-1 et L. 5211-12-1 au sein du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Depuis 2020, les collectivités territoriales et les EPCI-FP doivent ainsi établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant. Il s'agit des indemnités perçues (même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « d'indemnités »), durant un exercice, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (y compris les syndicats, sociétés locales et leurs filiales).

Le conseil municipal prend acte de cet état qui n'appelle aucune observation

### **N°14/2023 : Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris en compte les propositions du budget primitif de l'exercice 2023, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux.

Taxe foncière bâtie : 33 %

Taxe foncière non bâtie : 46,48 %

Taxe d'habitation : 22.52%

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'application de ces taux d'imposition.

### **N°15/2023 : Durée des amortissements pour le budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits pour amortissement sont à prévoir au Budget Primitif chaque année.

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties. *Sera ajouté les frais d'études, non suivi de travaux, imputés au 2031*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'amortir ces dépenses sur une durée d'un an, l'année n+1 de la constatation de la dépense.

**Montant Amortissement à prévoir au BP 2023 : 21 000.00 €**

### **N°16/2023 : Vote des budgets 2023**

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les budgets primitifs 2023 qui leur ont été préalablement détaillés et qui se synthétisent ainsi:

#### **Budget Principal :**

- Fonctionnement : 1 464 000.00 €
- Investissement : 1 065 000.00 €

#### **Budget Assainissement :**

- Fonctionnement : 133 000.00 €
- Investissement : 238 330.00 €

#### **Budget Bellevue 2 :**

- Fonctionnement : 553 151.00 €
- Investissement : 394 203.53 €

#### **Budget Bouchaud :**

- Fonctionnement : 720 020.00 €
- Investissement : 792 198.00 €

#### **Budget Commerces :**

- Fonctionnement : 710.00 €
- Investissement : 15 011.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **VOTE** les budgets 2023

## **N°17/2023 : Prix des terrains Lotissement Bellevue 2**

Monsieur le Maire rappelle les modifications apportées sur les lots suivants : 27, 28, 29, 47, 48, 49 et 50

Le Conseil est appelé à délibérer sur le prix de vente des terrains du lotissement Bellevue 2, impactés par ces travaux et retient la proposition d'un prix TTC par lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les prix suivants :

### **Prix de vente/lot TTC**

Lot 27 : 907 m <sup>2</sup>	50 000 €
Lot 28 : 1 005 m <sup>2</sup>	56 000 €
Lot 29 : 884 m <sup>2</sup>	49 000 €
Lot 47 : 854 m <sup>2</sup> (dont 84 m <sup>2</sup> accès)	55 000 €
Lot 48 : 619 m <sup>2</sup>	42 000 €
Lot 49 : 741 m <sup>2</sup>	50 000 €
Lot 50 : 759 m <sup>2</sup>	52 000 €

## **Rapport d'activité annuel du SPANC 2022**

Le Conseil prend acte du rapport du SPANC

## **N°17/2023 : Passage à la semaine de 4 jours école publique:**

Mme Genty Béatrice sollicite le conseil pour conserver l'organisation scolaire actuelle sur quatre jours et non sur quatre jours et demi. L'avis du Conseil est nécessaire à la conservation de cette organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

De conserver la semaine scolaire de 4 jours

## **Questions diverses :**

- Réunion des bénévoles : vendredi 21 avril à 11h30.
  - Etude Loi sur l'Eau au Petit Lundi, un bassin de rétention n'est pas nécessaire.
  - Planning des travaux du Lotissement Bouchaud, l'offre a été mise en ligne et l'attribution du marché se fera le 17 avril. Les travaux débuteront début mai pour trois mois, et la commercialisation commencera après l'été.
  - Projet Nouveau Cœur de Bourg : l'EPF autorise la mairie à faire l'étude pour des travaux de mises en conformité.
  - La démolition du n° 6 rue Georges Clemenceau est prévue début Avril.
  - Effondrement de la passerelle Libaudière, étude reconstruction en cours avec Monsireigne
  - Compte-rendu des commissions et de la Communauté de communes.
- Mme Genty Béatrice :
    - Donne le compte rendu du conseil d'école. On est passé à 100 élèves. L'organisation du trajet des petits au restaurant scolaire a été modifiée pour le rendre plus fluide.

Maintenant. les enfants ont le temps de jouer après le repas. L'école remercie la commune pour sa participation à la classe de neige.

- Il est envisagé de ne plus accepter les enfants non-propres au restaurant scolaire, une réunion avec les nouveaux parents, les enseignants, la PMI et la municipalité sera organisée.
  
- M.FERCHAUD Vincent : retour du pays Fléchois sur le programme TEN, organisation d'une semaine du Développement Durable.
  
- Mme OGER Maud :
  - le Badminton pour les enfants est arrêté.
  - l'AG de Familles Rurale se tient 21/03/2023.
  - le FDJ se retire de l'association FR.
  - le Passeport du Civisme aura une cérémonie de clôture le 26 Juin au Puy du Fou.
  
- Mme GRANJON Françoise annonce
  - Eclat de Livre aura lieu le 19/04 à la salle de la Forêt
  - Qu'à la bibliothèque, les livres pour enfants qui seront remplacés seront donnés à la périscolaire
  - L'animation les petits détours a eu lieu, le musée itinérant Micro Folie a commencé et qu'il s'installera à la salle de la Forêt du 28/10 au 17/11
  - La foire-expo de Chantonnay du 14 au 16 avril à la salle Antonia comptera 70 exposants, une grande roue et des baptêmes d'hélicoptère.
  - Mobilité : une plateforme de co-voiturage est envisagée
  
- Mme RAFFENEAU Sandra annonce que la Journée des familles se tiendra le 1<sup>er</sup> Avril à la salle ANTONIA de Chantonnay, un forum aura lieu avec divers stands, cela permet de passer une journée en famille. Un appel aux volontaires élus est fait pour tenir des permanences.
  
- Mme BELET Laetitia annonce que le matin du 1<sup>er</sup> Avril se tiendra la porte ouverte de la MAM.
  
- Mme GENTY Béatrice annonce que la plantation d'un arbre par année de naissance s'est bien passée et a été appréciée. Le CCAS prépare la distribution de colis aux aînés le 25 avril à la salle de la forêt avec un verre de l'amitié servi par les jeunes du dispositif argent de poche.

La séance est levée à 22h30

**La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 17 Avril 2023 à 20h00 à la mairie**

**Vu par le secrétaire de séance, M. RAINTEAU Philippe.**

**Le Maire,  
Yannick SOULARD**